

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 30 NOVEMBRE 2020 A 20H00

Sous la présidence de : BOUEDO Pierre.

Présents : Pierre BOUEDO, Hervé LE GAL, Pascal HAYS, Virginie LE LABOURIER, Laurence DREANO, Jean-François KERDAL, Isabelle LANTRIN, Nadine GUEREC, Delphine LE ROUX, Marie-Dominique LE POUL, Sébastien LEGO, Gilles CHAMAILLARD, Guénaël THOMAS, Valérie CHAMAILLARD, Hélène DREANO.

Excusé(s) :

Absent(s) non excusé(s) :

Madame Isabelle LANTRIN a été nommée secrétaire de séance.

ORDRE DU JOUR

1) Approbation du compte rendu de la séance du 19 octobre 2020.

Après délibération, le conseil municipal **approuve à l'unanimité** le compte rendu de la séance du 19 octobre 2020.

2) Modification de l'ordre du jour.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal **autorise à l'unanimité** le Maire à rajouter à l'ordre du jour le renouvellement du contrat d'acquisition de logiciels et de prestation de services avec BERGER LEVRAULT et le renouvellement de la convention relative à la médecine préventive et professionnelle.

3) Télétransmission des actes budgétaires au contrôle de légalité.

Après avoir délibéré, et **à l'unanimité**, l'assemblée délibérante **autorise** le Maire à signer la convention pour procéder à la télétransmission électronique des documents budgétaires au contrôle de légalité.

4) Dépistage des radons.

Après lecture et concertation, les membres du conseil municipal **autorisent à l'unanimité** le Maire à signer le devis de la SAS APAVE de Saint-Herblain, pour un montant ht de 1 105,00 €.

5) Achat d'un défibrillateur.

Après délibération, et **à l'unanimité**, les membres du conseil municipal **autorisent** le Maire à signer le devis avec L.P.E Protection Incendie de Bignan, pour un montant ht de 1 509,00 €.

6) Arbre de Noël 2020.

Après délibération l'assemblée délibérante **décide à l'unanimité**, d'octroyer à l'APEL RPI de Buléon-Lantillac, au titre de l'organisation de l'Arbre de Noël, une subvention de 13,00 € par enfant domicilié sur la commune, et une subvention de 6,50 € par enfant domicilié hors commune.

7) Tarifs du cimetière : année 2021.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal **décide à l'unanimité**, de maintenir le tarif des concessions au cimetière pour l'année 2021, comme suit :

- le caveau de 15 ans à **95,00 € (le m2)**,
- le caveau de 30 ans à **170,00 € (le m2)**,
- le columbarium de 15 ans à **200,00 €**,
- le columbarium de 30 ans à **400,00 €**.

8) Devis : Bulletin communal 2021.

Après délibération, et **à l'unanimité** le conseil municipal **autorise** le Maire à signer le devis de l'imprimerie POISNEUF pour un montant ht de 1 390,00 €.

9) FDGDON : Renouvellement de la convention multi-services.

Après discussion et délibération, le conseil municipal, **à l'unanimité, décide** de ne pas renouveler la convention multiservices avec FDGDON Morbihan.

10) Loyers 2021 : Révision de l'indice des prix.

Après en avoir délibéré, les membres du conseil municipal, **votent pour, à l'unanimité**, l'augmentation de 0,66 % des loyers au 1^{er} janvier 2021.

11) Redevance d'occupation du domaine public routier et non routier communal due par les opérateurs de communications électroniques - année 2020.

L'assemblée après en avoir délibéré, **décide à l'unanimité** de fixer pour l'année 2020, la redevance pour occupation du domaine public communal due par les opérateurs de télécommunications respectivement comme suit :

Domaine public routier :

- 30 € par kilomètre et par artère en souterrain (2,94 km),
- 40 € par kilomètre et par artère en aérien (12,387 km),
- 20 € par m² au sol pour les installations autres que les stations radioélectriques.

12) Renouvellement du contrat avec BERGER LEVRAULT.

Après en avoir délibéré, et à **l'unanimité**, le conseil municipal **autorise** le Maire à signer le renouvellement du contrat pour 3 années consécutives aux tarifs ci-dessous :

- 2 043,00 € ht pour le droit d'utilisation des logiciels,
- 227,00 € ht, pour la maintenance, formations.

13) Renouvellement de la convention relative à la médecine préventive et professionnelle.

Après délibération, le conseil municipal **décide à l'unanimité**, de renouveler la convention relative à la médecine préventive et professionnelle avec le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Morbihan, pour 2 années consécutives.

Questions diverses.

La prochaine séance est fixée au 11 janvier 2021 à 20 heures.

Fin de séance à 21 heures 40.